

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente juin deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Moissannes, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/06/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

**EXCUSES :** Bernard DUMONT, Alain FAUCHER (délégation de vote à Dominique GILLES), Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADÉ), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Alain GONZALES (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2016-0080: RESSOURCES HUMAINES – CREATION D’UN EMPLOI D’ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES SOUS CONTRAT D’ACCOMPAGNEMENT DANS L’EMPLOI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l’arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

**Vu** l’arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président précise que la charge de travail de l’agent chargé de la gestion des ressources humaines a énormément évolué au cours de ces dernières années et, qu’aujourd’hui, elle nécessite le renforcement du service.

Monsieur le Président propose de créer un poste d’assistant ressources humaines dans le cadre du dispositif « contrat unique d’insertion - contrat d’accompagnement dans l’emploi », précise que ce contrat sera d’une durée de 24 mois et que la durée du travail sera fixée à 20 heures.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** la création d’un emploi d’assistant ressources humaines à raison de 20 heures hebdomadaires sous contrat unique d’insertion – contrat d’accompagnement dans l’emploi

**Autorise** Monsieur le Président à mettre en œuvre l’ensemble des démarches nécessaires à la signature d’un CUI-CAE avec l’Etat et à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 22/09/16

Publié ou notifié

Le : 22/09/2016 .

Le Président,  
  
Alain DARBON



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

ressources humaines : création d'un emploi d'assistant ressources humaines sous contrat d'accompagnement dans l'emploi

**Date de transmission de l'acte :** 22/09/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/09/2016

---

**Numéro de l'acte :** 2016-0080 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20160701-2016-0080-DE

---

**Date de décision :** 01/07/2016

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.2. Personnel contractuel